

Engagement éthique et déontologique

au regard du Collège Européen de Gestalt-thérapie

vis-à-vis des personnes que j'accompagne en gestalt-thérapie

Afin d'offrir un cadre éthique et déontologique effectif aux personnes que j'accompagne en gestalt-thérapie, j'adhère chaque année volontairement au *Collège Européen de Gestalt-thérapie de langue française* - CEG-t (www.cegt.org).

Cette adhésion atteste que j'ai suivi une formation de gestalt-thérapeute dans un Institut de formation à la gestalt-thérapie.

Elle acte que je m'engage :

- à une supervision régulière de ma pratique ;
- à une formation continue professionnalisante ;
- à œuvrer dans le sens d'une professionnalisation continue.

Mon adhésion au CEG-t m'engage à respecter son Code de Déontologie, disponible sur le site du CEG-t.

Mes patientes et patients peuvent poser des questions à la Commission Éthique et Déontologie de cet organisme, voire déposer une plainte s'ils souffrent d'un manquement à mon engagement de gestalt-thérapeute en la contactant :

- soit par courrier postal à l'adresse de son siège social : CEG-t - Lieu-dit Les Versannes, F - 63490 SAUXILLANGES,
- soit par courriel à l'adresse suivante : comcedcegt@gmail.com

Cette adhésion m'inscrit dans une pratique responsable de la gestalt-thérapie.

Elle m'engage éthiquement et déontologiquement au regard du CEG-t avec toute personne qui me sollicite pour un accompagnement thérapeutique.

Elle constitue un socle pour le chemin que nous faisons ensemble, socle sur lequel je m'appuie pour m'impliquer selon la déontologie et l'éthique propres à la gestalt-thérapie.